

L'an deux mille vingt, le dix juillet, la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Commune de Santa Maria di Lota a été organisée à **dix heures dans la Salle des délibérations de la Mairie de Miamo** sur convocation adressée, aux membres de l'assemblée, par le Maire en date du six juillet.

**OUVERTURE DE LA SEANCE À DIX HEURES PAR MONSIEUR LE MAIRE, ARMANET GUY.**

**CONDITIONS DE QUORUM [REPLIES]**

• **CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS [15/19] :**

ARMANET Guy, BIANCHI Valérie, BRIGNOLI Lucien, FIGARELLA Georgia, GAZZINI Thomas, GIORICO Joël, GUAITELLA Frédéric, LEONARDI Jean-Charles, PANUNZIO Marie-Pierre, PAOLI Jean-Baptiste, PERFETTINI Martine, PIETRANTONI Olivier, POGGI Rose-Marie, RICOVERI Josiane, SALADINI Sylvie.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS REPRESENTES [4/19]**

GIORGI Nathalie a donné pouvoir à ARMANET Guy,  
POGGI Pierre a donné pouvoir à GIORICO Joël,  
MICHELANGELI Anne-Marie a donné pouvoir à POGGI Rose-Marie,  
VIACARA Lucienne a donné pouvoir à GUAITELLA Frédéric.

• **CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS NON REPRESENTES [0/19]**

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : POGGI Rose-Marie**

**LES AFFAIRES PRÉSENTÉES À L'ORDRE DU JOUR :**

- APPROBATION DU PV DE SEANCE DU 17 JUIN 2020 ;
- ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS AFIN DE CONSTITUER LE COLLEGE ELECTORAL DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020.

## **APPROBATION DU PV DE SEANCE DU 17 JUIN 2020**

*Sous la présidence de M. ARMANET, Maire*

Le Maire propose l'adoption du PV de la réunion précédente (17 juin 2020) qui a été préalablement transmis à tous les membres par mail avec la convocation.

Aucun membre n'ayant demandé de faire des modifications, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

L'ensemble des conseillers présents ont donc signé le PV de séance du 17 juin 2020.

## **ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS AFIN DECONSTITUER LE COLLEGE ELECTORAL DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020.**

*Sous la présidence de M. ARMANET, Maire*

M. ARMANET Guy, Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En application de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés, à savoir M. GUAITELLA et Mme RICOVERI, et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir M. GAZZINI et M. PIETRANTONI.

En application des articles L. 289 et R. 133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgés des candidats est déclaré élu.

Les membres du Conseil Municipal qui sont également Députés, Sénateurs, Conseillers Régionaux, Conseillers Généraux, Conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art L. 287, L. 445 et L. 556 du Code Electoral).

Les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du Code Electoral, le Conseil Municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il n'y a de délégués e de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art L. 289 du code électoral). Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté que 2 listes de candidats ont été déposées :

- Liste A composée de LEONARDI Jean-Charles, POGGI Rose-Marie, GUAITELLA Frédéric, MICHELANGELI Anne-Marie, POGGI Pierre, PANUNZIO Marie-Pierre, BRIGNOLI Lucien, BIANCHI Valérie ;
- Liste B composée de FIGARELLA Georgia, PAOLI Jean-Baptiste, RICOVERI Josiane.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

- **CONSIDERANT** les résultats du dépouillement précisés ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés	19

- **CONSIDERANT** que la liste conduite par Monsieur LEONARDI Jean-Charles a obtenu 16 voix ;
- **CONSIDERANT** que la liste conduite par Madame FIGARELLA Georgia a obtenu 3 voix ;

ONT ETES PROCLAMES ELUS DELEGUES :

- LEONARDI Jean-Charles ;
- POGGI Rose-Marie ;
- GUAITELLA Frédéric ;
- MICHELANGELI Anne-Marie ;
- POGGI Pierre.

ONT ETES PROCLAMES ELUS DELEGUES SUPPLEANTS :

- PANUNZIO Marie-Pierre ;
- BRIGNOLI Lucien ;
- BIANCHI Valérie.

**CLOTURE DES DEBATS PAR MONSIEUR LE MAIRE QUI A REMERCIE LES CONSEILLERS  
MUNICIPAUX ET A LEVE LA SEANCE À DIX HEURES ET TRENTE MINUTES.**

*Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020  
dressé par :*

*POGGI Rose-Marie  
Secrétaire de séance*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Poggi', written in a cursive style.